

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 04 / F. 024 475 76 49
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 43 du 23.10.2015
Piliers du 23.10.2015
au 23.11.2015

Monthey, le 20 octobre 2015

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : Prestibat SA, représenté par VK Concept Sàrl, Rue du Léman 9, 1895 Vionnaz.
Situation : parcelle No 403, folio 4, au lieu-dit « Einsier », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme et M. Laure et Steve Brender; coordonnées : 2'561'685/1'122'130; dossier déposé le 5 août 2015.

Objet : construction de villas jumelles et des aménagements extérieurs y relatifs.
Remarques : - le mur de soutènement et la place de parc nécessitent une dérogation à l'alignement ;
- le mur de soutènement nécessite une dérogation de distances à la limite ;
- le projet nécessite une dérogation aux mouvements de terre, ainsi qu'à la hauteur du mur de soutènement y relatif.
- Requérant : M. Stève Glück, représenté par Habitat Construction Générale Sàrl, Rue des Colombes 15, 1868 Collombey.
Situation : parcelle No 134, folio 2, au lieu-dit « Place », située en zone CA, centre, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la société El Condor Pasa Immobilier SA; coordonnées : 2'562'072/1'122'375; dossier déposé le 7 octobre 2015.

Objet : changement d'affectation des bureaux existants en établissement public, création d'un nouvel accès, modification de fenêtres et installation d'un canal en façade Sud du bâtiment existant.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 23 novembre 2015 à 18.00 heures